

Ce lexique reprend d'une part des termes spécifiques à la problématique des MGF (par exemple : excision, infibulation, etc.) et d'autre part des termes plus génériques tels qu'ils sont compris par les membres du GAMS Belgique.

- Asile et VBG : <http://gbv-asylum-hub.be/fiches/>
- Asile et MGF : <https://gams.be/2020/11/23/asile-et-violences-basees-sur-le-genre-un-hub-avec-des-outils-pour-identifier-et-accompagner/>
- Arbre décisionnel ou triptyque : Les SCMGF ont élaboré un arbre décisionnel en 2014 pour évaluer le risque MGF et les MGF constatées voir http://www.strategiesconcertees-mgf.be/wp-content/uploads/MGF-tryptique_final_RTP.pdf; le détectomètre en est sa mise à jour, elle a eu lieu en 2022;
- Certificat médical de non-excision: certificat qui atteste l'intégrité physique des parties intimes de la personne. Ce certificat médical peut constituer une pièce justificative pour les demandes d'asile (protection internationale) en Belgique sur la base d'un risque de subir des MGF. Le cas échéant, il peut également être utilisé par le(s) parent(s) qui invoque(nt) ce risque dans le chef de leur fille mineure qui n'a pas subi de MGF.
- Certificat médical CGRA : Après avoir obtenu le statut de réfugiée sur base du risque d'excision, les parents doivent remettre tous les ans un certificat de non-excision (ou certificat d'intégrité de leur fille) au CGRA jusqu'à l'obtention de la nationalité belge.
- Certificat médical d'excision : ce certificat atteste que la personne a subi l'un des 4 types d'excision.
- Circoncision : l'ablation totale ou partielle du prépuce, en supprimant ainsi ses fonctions et laissant le gland du pénis en permanence à découvert voir aussi Excision et circoncision: comparaison abusive ou double standard juridique injustifié, MP Allard et P. Tapiero dans les violences de genre au prisme du droit sous la direction de Stéphanie Wattier, Faculté de droit de Namur, Larcier, 2020, p.121;
Voir position du GAMS : <https://gams.be/mgf/excision-et-circoncision/>
- Circulaire col 6/2017 : Circulaire commune du ministre de la justice et du collège des procureurs généraux relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de violences liées à l'honneur, mutilation génitales féminines et mariages et cohabitations légales forcées (col6/2017) :
https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/col06_2017_col_fr.pdf
- Conflit de loyauté : Sentiment inconfortable et nuisible qu'une femme ressent lorsqu'elle a l'impression de devoir prendre parti ou de devoir choisir entre des personnes importantes pour elle. Ex : Lors d'un entretien avec un professionnel, une jeune fille

connaît la position de ses parents, donc elle va répondre aux questions en se positionnant par rapport à ces derniers.

- Continuum de violence : Le concept vise à mettre en évidence que la violence sexuelle existe dans la plupart des vies des femmes, même si la forme qu'elle revêt varie, comme la façon dont les intéressées définissent les faits et en sont affectées sur le moment et par la suite. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-17.htm#:~:text=Le%20concept%20de%20continuum%20reconn%C3%A9t,et%20ni%20par%20la%20suite.>
- Déclaration sur l'honneur : attestation signée par les parents rappelant que le statut de réfugié leur est octroyé en raison de l'existence d'un risque de MGF pour leur fille et que les MGF sont réprimées en Belgique. Elle est aussi utilisée dans d'autres situations ex avant un voyage à l'étranger <https://gams.be/wp-content/uploads/2016/03/Gams-rapport-excisionWeb.pdf>
- Désinfibulation : intervention consistant à sectionner la cloison formée par l'accolement ou la suture des grandes lèvres sur la ligne médiane pour ouvrir l'accès à l'orifice externe du vagin et ainsi permettre la pratique des rapports sexuels vaginaux et l'accouchement. La désinfibulation permet aussi de libérer le méat urinaire et de retrouver une miction urinaire normale. <https://gams.be/wp-content/uploads/2016/03/Gams-rapport-excisionWeb.pdf>
- DéTECTOMÈTRE et son guide: outil destiné aux professionnel.le.s, il vise à établir un protocole d'orientation ; il aide à identifier les actions à entreprendre pour protéger les filles et assurer le suivi d'une fille déjà excisée et de ses sœurs à risque de l'être dans le dialogue, si possible, avec les parents et l'enfant. <http://www.strategiesconcertees-mgf.be/tool/detectometre/>
- Excision : synonyme MGF
- Infibulation : le rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans excision du clitoris. https://gams.be/wp-content/uploads/2016/05/guide-mgf-fr_GAMS-Belgique.pdf
- Intérêt supérieur de l'enfant : notion de droit international privé entendue de manière très large comme la prise en compte de la personne et du point de vue de l'enfant dans toutes les décisions qui peuvent le concerner. http://www.lacode.be/IMG/pdf/Etude_ISP_et_Participation_-_PUBLI.pdf
- Interprète de référence : Le traducteur-interprète permet la communication entre le demandeur d'asile et l'officier de protection lors de l'audition au CGRA. <https://www.cgra.be/fr/travailler-pour-le-cgra#:~:text=Traducteur%2DInterpr%C3%A8te,de%20l'audition%20au%20CGRA>
- Législations contre la maltraitance infantile : aperçu non exhaustif

4 mars 1991. - Décret de la Communauté française relatif à l'Aide à la Jeunesse.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1991030436

Décret de la communauté française du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école. https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26358_001.pdf

29 avril 2004. - Ordonnance relative à l'aide à la jeunesse de la Commission communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2004042943&table_name=loi

12 juin 2004 - Décret de la Communauté française relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/arch_a1.pl?=&sql=%28text+contains+%28%27%27%29%29&rech=1&language=fr&tri=dd+AS+RANK&numero=1&table_name=loi&F=&cn=2004051250&caller=archive&fromtab=loi&la=F&ver_arch=001

- Loyauté voir aussi conflit de loyauté ou jeu de loyauté : peut représenter un obstacle ou une appréhension à aborder l'excision lors des consultations et des entretiens avec le public cible. <https://gams.be/wp-content/uploads/2016/05/Femmes-excision-et-exil-GAMS-Belgique.pdf>
- Magistrat.e de référence : Ils sont chargés de sensibiliser leurs collègues à ces formes de violences et apportent leur appui aux procureurs du Roi, aux magistrats de référence au sein des parquets d'instance et aux magistrats chargés du traitement des dossiers individuels. La décision d'orienter une enquête vers les violences liées à l'honneur est prise par le magistrat de référence. Il veillera, lors de l'enquête, à ce que l'ensemble des auteurs, co-auteurs et complices soient identifiés, à ce qu'il soit procédé à l'enregistrement audiovisuel des auditions, à ce que le juge d'instruction soit saisi si cela s'avère nécessaire, à ce qu'un mandat d'arrêt soit émis, etc. <https://polinfo.kluwer.be/newsview.aspx?contentdomains=POLINFO&id=VS300525822&lang=fr>
- Médiateur.trice culturel.le : personne intermédiaire qui aide à mieux accompagner les familles concernées (conseils pratiques pour aborder le sujet avec les familles, choix du vocabulaire,..)
- Mesures civiles :

Art 374 du code Civil : "A défaut d'accord sur l'organisation de l'hébergement de l'enfant, sur les décisions importantes concernant sa santé, son éducation, sa formation, ses loisirs et sur l'orientation religieuse ou philosophique ou si cet accord lui paraît contraire à l'intérêt de l'enfant, le tribunal de la famille compétent peut confier l'exercice exclusif de l'autorité parentale à l'un des père et mère."

Article 374/1 du code Civil : "(droit futur – en vigueur indéterminé). Le parent à qui l'autorité sur la personne de l'enfant a été confiée, (...) peut demander au juge qu'il

prescrive que mention soit inscrite sur le document d'identité et le passeport émis au nom de l'enfant qu'il ne peut franchir une frontière extérieure à l'espace défini par la Convention d'application du 19 juin 1990 de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 (...), hors l'assentiment de ce parent.

Lorsque l'autorité parentale s'exerce conjointement par les père et mère de l'enfant, le droit de demander l'adjonction de la mention prévue à l'alinéa 1er appartient à celui de ses auteurs chez qui le juge a déterminé qu'il doit être inscrit à titre principal dans les registres de la population,»

387bis du code Civil : "Dans tous les cas et sans préjudice des articles 584 et 1280 du Code judiciaire, le tribunal de la famille peut, à la demande des père et mère, de l'un d'eux ou du procureur du Roi, ordonner ou modifier, dans l'intérêt de l'enfant, toute disposition relative à l'autorité parentale et ce conformément aux articles 1253ter/4 à 1253ter/6 du Code judiciaire."

http://www.strategiesconcertees-mgf.be/wp-content/uploads/INTACT-fiches_annexes_web.pdf

- Mesures service d'aide à la jeunesse :

Article 38 du décret relatif à l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991 en Communauté française : « 1° soumettre l'enfant, sa famille et ses familiers ou l'un d'eux à des directives ou à un accompagnement d'ordre éducatif ;

Article 36 du décret relatif à l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991: « 1° donner une directive pédagogique aux personnes investies de l'autorité parentale à l'égard du mineur ou qui en assument la garde; (...)4° imposer au jeune, à sa famille ou ses familiers un projet éducatif ; 5° imposer au jeune de fréquenter un service semi-résidentiel ; »

- Mesures pénales :

Article 409 du code pénal : punit d'une peine de 3 à 5 ans de prison quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, ou tenté de le faire, avec ou sans consentement de celle-ci.

Article 422bis du code pénal : Sera puni d'un emprisonnement de 8 jours à (un an) et d'une amende de 50 à 500[euros] ou d'une de ces peines seulement, celui qui s'abstient de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave, soit qu'il ait constaté par lui-même la situation de cette personne, soit que cette situation lui soit décrite par ceux qui sollicitent son intervention.

[.http://www.strategiesconcertees-mgf.be/wp-content/uploads/INTACT-fiches_annexes_web.pdf](http://www.strategiesconcertees-mgf.be/wp-content/uploads/INTACT-fiches_annexes_web.pdf)

- MGF : Les mutilations génitales féminines (MGF) constituent des violences liées au genre qui s'inscrivent dans un contexte discriminatoire à l'égard des femmes (tout comme d'autres violences liées au genre tels le mariage précoce, le mariage forcé, les

violences liées à l'honneur,...). Elles sont considérées comme une persécution au sens de la Convention de Genève en raison de la gravité intrinsèque de cette pratique. Voir page 3 du manuel pratique à l'usage des avocats : <https://intact-association.org/images/outils/manuel-avocats-2014.pdf>

- MGF médicalisée : tendance à recourir à du personnel médical (dans un hôpital ou dans un centre de santé). Cette pratique est interdite par un grand nombre d'organisations, dont l'OMS.
- Parquet ou Procureur du roi : Comme au niveau policier, les parquets disposent eux aussi d'interlocuteurs centraux pour les dossiers relatifs aux violences liées à l'honneur. Le parquet peut mobiliser des mesures de nature civile, protectionnelle et pénale. <https://polinfo.kluwer.be/newsview.aspx?contentdomains=POLINFO&id=VS300525822&lang=fr>
- Policier.ère de référence : Cette désignation concerne en particulier les services de police locale et fédérale. Le fonctionnaire de référence examinera les faits qui lui sont soumis et les évaluera ensuite en utilisant une liste de contrôle. Il rédigera un procès-verbal qu'il transmettra au procureur du Roi, dans le cadre de la circulaire COL 06/2017. Pour plus d'informations sur le rôle du policier de référence, voir : <https://polinfo.kluwer.be/newsview.aspx?contentdomains=POLINFO&id=VS300525822&lang=fr>
- Prévalence MGF: nombre de personnes atteintes d'une affection donnée, le cas échéant ayant été excisée, dans une population donnée, à un moment donné. La prévalence diffère beaucoup selon les régions, y compris au sein même des pays. Le groupe ethnique et la région d'origine en sont les facteurs déterminants. https://gams.be/wp-content/uploads/2016/05/guide-mgf-fr_GAMS-Belgique.pdf
- Réinfibulation : nouvelle suture des grandes lèvres de la vulve précédemment sectionnées lors d'une désinfibulation. La réinfibulation est pratiquée le plus souvent après l'accouchement mais également lors d'une deuxième union (p. ex. remariage d'une veuve) ou lorsque la première infibulation s'est désunie spontanément (p. ex. suite à un problème de cicatrisation) https://gams.be/wp-content/uploads/2016/05/guide-mgf-fr_GAMS-Belgique.pdf
- Relais communautaire : Ces relais bénévoles apprennent à aborder les MGF avec les personnes concernées de manière non-stigmatisante, dans le but d'entraîner un changement d'opinion et de comportement. Ils sont coordonnés par le GAMS Belgique voir la section "GAMS Community Voices" 12 : https://gams.be/wp-content/uploads/2021/07/20210712_GAMS_RA2020_FR_V7.pdf
- Relativisme culturel : le relativisme culturel consiste en l'idée que les normes sociales doivent être évaluées d'un point de vue interne, par rapport à la culture qui les génère. C'est-à-dire laisser derrière nous les convictions de notre propre culture pour nous mettre à la place culturelle des personnes ou des groupes que nous observons.

- Réseau bruxellois MGF : Le réseau bruxellois, lancé en 2017, permet un renforcement de la coordination des acteurs œuvrant auprès de communautés concernées par les MGF, en région Bruxelles-capitale, et ainsi une analyse plus spécifique des besoins en région bruxelloise et des solutions à y apporter. <http://www.strategiesconcertees-mgf.be/reseau-bruxellois-mgf-1/>
- Secret professionnel : Article 458bis du code pénal : Toute personne qui, par état ou par profession, est dépositaire de secrets et a de ce fait connaissance d'une infraction prévue aux articles 372 à 377, 377 quater, 392 à 394, 396 à 405ter, 409, 423, 425 et 426, qui a été commise sur un mineur ou sur une personne qui est vulnérable en raison de son âge, d'un état de grossesse, de la violence entre partenaires, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale peut en informer le procureur du Roi, soit lorsqu'il existe un danger grave et imminent pour l'intégrité physique ou mentale du mineur ou de la personne vulnérable visée, et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité, soit lorsqu'il y a des indices d'un danger sérieux et réel que d'autres mineurs ou personnes vulnérables visées soient victimes des infractions prévues aux articles précités et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité voir <http://www.strategiesconcertees-mgf.be/tool/brochre-le-secret-professionnel-face-aux-mutilations-genitales-feminines/>
- Signalement Schengen : Mesure de protection de la fille sérieusement exposée à un départ à l'étranger par (l'un de) ses parents en vue de pratiquer une excision, servant à empêcher le départ de l'enfant au-delà de l'espace Schengen (article 36 de la décision sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (2007/533/JAI). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32007D0533>
- Stratégies concertées MGF ou les SC-MGF : Les Stratégies Concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines sont un processus collectif réunissant des acteurs-actrices provenant de secteurs divers (professionnels de la santé, politique, public cible, acteurs de terrain) concernés par les MGF. <https://www.strategiesconcertees-mgf.be/slider/>
- Victime : Ce statut juridique désigne une personne qui subit ou souffre de violences sexuelles portant atteinte à son intégrité physique et mentale. Ce terme reste fortement associé à une attitude passive, de faiblesse de l'individu. La notion de "survivant.e" est utilisée en ce qu'elle démontre le caractère actif, de force et porteur de changement des personnes ayant subi des violences sexuelles.